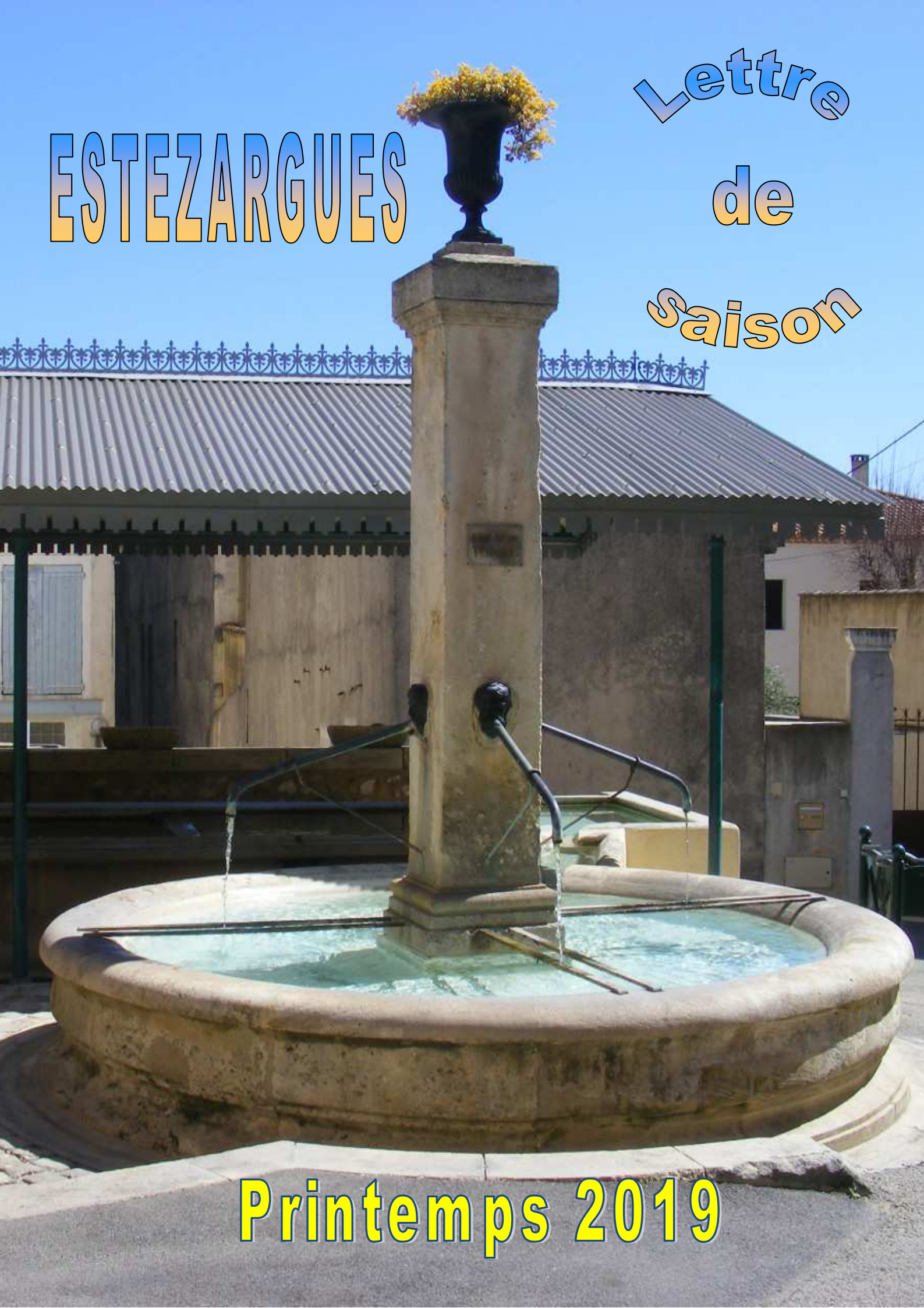


ESTEZARGUES

Lettre

de

Saison



Printemps 2019



# Lettre de saison Estézargues— Printemps 2019



## L'édito du Maire

Bonjour à toutes et tous,

Même si le temps est plutôt automnal, le printemps est bien là depuis plus d'un mois et comme dans toutes les communes, le printemps est pour nous synonyme de budget !

Le nôtre a été voté le 11 avril, vous le retrouverez en détail dans la Lettre d'Été mais je peux déjà vous annoncer que conformément à notre engagement, les taxes communales n'augmentent pas.

### Travaux obligatoires

La mise en accessibilité des bâtiments communaux et la construction de la nouvelle station d'épuration nous ont amenés à souscrire des emprunts. De ce fait, nous avons décalé certains autres projets sur 2020 pour éviter d'alourdir le budget communal.

	Coût du projet	Subventions obtenues	Reste à charge de la commune
- Accessibilité Mairie-Ecole - Informatique-Téléphonie	340 000 € HT 62 000 € HT	275 000 € État, Département 0.00 €	127 000 €
- Station d'épuration	650 000 € HT	220 000 € Agence de l'Eau, Département	430 000 €

Les travaux concernant la mairie et l'école devaient débuter en juin mais certains des lots du marché public n'ont pas pu être attribués aux entreprises et leur relance va faire prendre du retard au chantier. Nous vous donnerons plus d'informations dans la prochaine Lettre.

### Financement

Ce sont les revenus locatifs du parc photovoltaïque qui nous permettent depuis 2011 de rembourser nos emprunts sans augmentation des impôts locaux, ceux liés à la piste douce et à l'enfouissements des réseaux en particulier. De plus, afin de bénéficier des meilleurs taux, nous sommes actionnaires depuis 2017 de l'Agence France Locale, banque créée par les élus et finançant uniquement les collectivités.

### Stationnement

Nous sommes conscients que le stationnement est difficile vers le chemin de la Rascasse depuis que nous avons dû fermer le parking du Docteur Dibon pour des raisons de sécurité. Nous avons fait une demande de subvention pour la réfection du mur de soutènement et nous allons faire au plus vite pour rouvrir ce parking au public.

### Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Concernant l'élaboration de notre PLU, nous venons de présenter la deuxième phase, le Plan d'Aménagement et de Développement Durable aux Personnes Publiques Associées ( État, Conseil Départemental...). Nous allons maintenant aborder la phase suivante, Règlement et Zonage.

### « Parlons-en ! »

Pour évoquer ces sujets et/ou d'autres touchant à la vie de notre village, autour desquels vous souhaiteriez échanger, je vous propose de nous retrouver lors d'une réunion publique, le **vendredi 17 mai à 18 heures** à la Salle du Forgeron de la Paix pour en débattre ensemble.

### Agenda

En consultant l'agenda en dernière page, vous retrouverez bien d'autres occasions de rencontres proposées par nos associations. Encore un grand merci à tous les bénévoles qui animent notre village !

Je vous souhaite à toutes et tous un excellent printemps !

Martine LAGUERIE.

# Les informations communales



## **INTERNET - TRES HAUT DEBIT** **Raccordement de la fibre optique à l'armoire NRA-ZO**

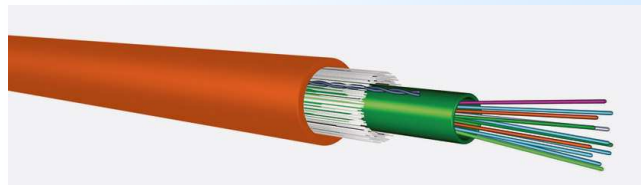
Fin mars, la Région et le département ont été informés de l'existence d'un délai de prévenance de trois mois s'imposant à l'opérateur Orange. Ce délai doit permettre aux concurrents de demander à s'installer eux aussi dans l'armoire NRAZO s'ils le souhaitent.

D'autre part, ce délai de trois mois ne pourra intervenir que lorsque le département sera officiellement propriétaire des armoires, le 11 juillet.

Nous sommes donc sur une arrivée de la fibre mi octobre si aucun nouveau problème ne survient d'ici là ...et il y aura un délai de 6 mois supplémentaires (!?) pour accéder à une offre fibrée concernant la télévision.

La Région et le Département découvrent toutes ces contraintes et ces délais au fur et à mesure qu'ils avancent sur le dossier de transfert Région/Département pour fibrer un NRAZO. C'est parait-il le premier cas de ce type en France, Estézargues essuie les plâtres nous répond-on !

Nous aurions aimé que ces difficultés soient anticipées, c'est incompréhensible !



## **TRAVAUX - Station d'épuration**



Les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration ont commencé.

Le Conseil Municipal a choisi une solution évolutive avec des disques biologiques et des lits de clarification / séchage plantés de roseaux .

# Les informations communales

## **INSCRIPTIONS** **A L'ECOLE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE**

Les parents qui souhaitent scolariser leur enfant pour l'année scolaire 2019/2020 à l'école maternelle ou élémentaire sont invités à se faire connaître dès maintenant. Ils devront être munis du livret de famille et du carnet de santé de l'enfant. Nous acceptons les enfants nés jusque fin mars 2017.

Bien que les effectifs soient en baisse, la commune continue à faire maximum pour garantir les meilleures conditions d'enseignement aux élèves.

Cette année encore, le risque de fermeture était bien réel pour la rentrée 2019. Heureusement, nous y avons encore échappé. Mais nous devons continuer à rester vigilants car les effectifs restent faibles.

## **CENTRE AERE – été 2019**

Le centre aéré « Le Robinier » agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, est géré par la Commune d'Estézargues. Cette année encore, c'est Sarah Berrabah qui a mis au point le projet pédagogique et qui assurera la direction du Centre.



Des activités à thème, variées et adaptées à l'âge des enfants, seront proposées sur le centre ainsi que des sorties tous les mercredis et bien sûr le mini-camp de trois jours.

Cette année, le thème retenu est «**L'EAU**». La commune emploiera des animateurs diplômés BAFA.

Son projet éducatif s'appuiera, notamment, sur plusieurs objectifs :

- \* Répondre aux besoins des familles et des enfants,
- \* Organiser l'aménagement du temps libre des enfants,
- \* Assurer leur sécurité physique, morale, affective et leur bien-être,
- \* Permettre une socialisation de l'enfant,
- \* Développer l'autonomie de l'enfant dans un environnement collectif,
- \* Offrir aux enfants des activités diverses et enrichissantes.

Le centre accueillera des enfants de **3 à 11 ans** du lundi 8 juillet au vendredi 2 août. Et comme chaque année, un mini-camp de 3 jours/2 nuits (du 17 au 19 juillet) sera organisé pour les 6/11 ans uniquement au centre Espace Gard Découverte de Méjannes Le Clap.

Les inscriptions ouvriront le 13 mai pour Estézargues et les communes conventionnées. La priorité leur est donnée jusqu'au 21 mai.

**L'inscription ne sera enregistrée que si le dossier d'inscription est COMPLET.**

# Les informations communales

## BASSIN DE LA TOUILLERE

En 1896, une très belle tête au double visage, «**Bacchus et Ariane**» datant du II<sup>e</sup> ou III<sup>e</sup> siècle a été découverte sur le territoire communal. L'original est conservé depuis au Musée du Louvre.

« En mémoire », il a été décidé d'orner le bassin de la Touillère d'un moulage de cette sculpture bicéphale, à l'entrée du vieux village.



## POSE DES NOUVEAUX COMPTEURS LINKY

Les nouveaux compteurs ont été posés par ENEDIS chez les particuliers au cours des mois de février et mars.

Ces compteurs faisant l'objet de beaucoup de polémiques, L'ANFR (agence nationale des fréquences) a mis en place depuis juin 2018 une procédure permettant à un particulier de demander, via sa mairie, la mesure des ondes émises notamment par les (fameux) compteurs Linky.

Si un administré (qui est donc déjà équipé d'un appareil dit communicant) souhaite procéder déposer cette demande, il doit :

- renseigner les rubriques à 1 à 5 du CERFA 15003-02 (téléchargeable sur "Mon service public" <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R35088> ,
- signer sa demande,
- déposer l'imprimé en mairie.

La mairie renseigne la rubrique 5 (à faire signer par le Maire) et l'adresse ensuite à l'Agence nationale des fréquences qui instruit la demande et dépêche un laboratoire accrédité indépendant pour effectuer la mesure. La liste des organismes habilités figure dans la notice explicative.

## Liste électorale, bureau de vote ... comment vérifier votre inscription ?

Depuis le 11 mars, un nouveau service destiné à tous les électeurs est accessible sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34687>. La démarche d'interrogation de la situation électorale (ISE) permet à chaque citoyen de vérifier sa commune d'inscription et le bureau de vote dans lequel il est inscrit pour voter.

Si au terme de la recherche, l'électeur n'est pas retrouvé, il sera invité à contacter sa commune d'inscription ou déposer une demande d'inscription sur les listes électorales sur le même site.

# Les informations communales

## COUPE DE FRANCE ENDURO

Le samedi 9 et dimanche 10 mars, le son des motos a fait vibrer notre village ainsi que les communes de Domazan, Saze, Théziers, Montfrin et Fournès.



Plus de 400 pilotes ont participé à la coupe de France d'Enduro.



Au terme des six spéciales, ce sont les bretons qui se sont imposés: Xavier FLICK, Léo LE QUERE (champion de France espoirs et vice champion du monde en 2017) et David ABGRALL (champion d'Europe juniors 2017).

## TRAVAUX SUR LA FONTAINE ET SA CANALISATION

Comme vous avez pu le constater, la Fontaine coule très peu depuis un certain temps. Nous avons déjà fait plusieurs réparations sur l'ancien réseau qui alimente la Fontaine depuis la Croisée de la source. Il s'agit d'un tuyau en plomb qui avait remplacé le précédent tuyau en poterie en 1837.

La décision de cet investissement avait été prise par le Conseil Municipal de l'époque sous l'autorité de Monsieur Jean-Michel Clément, Maire à cette date, nous en avons retrouvé trace dans les recueils de délibérations. Malheureusement, ce tuyau de plomb présente maintenant de nombreuses fragilités.

Nous avons procédé au remplacement d'une vingtaine de mètres entre le chemin de la Touillère et le cimetière. La fuite repérée dans la vigne en contrebas ne coule plus. Une entreprise va d'ici quelques jours ouvrir le fût de la Fontaine pour nettoyer la canalisation intérieure et les 3 canons (calcaire, sable ...). Espérons qu'ensuite notre Fontaine retrouvera un bon débit !



### NAISSANCES

**KROL Wyatt né le 6 janvier à NIMES**

**GULON Sacha née le 9 janvier à NIMES**

**CAPELLI Aaron né le 15 janvier à ORANGE**

**OLEART Théo le 29 mars à AVIGNON**

**BERTOIA Livio le 11 avril à AVIGNON**

### Décès

**JACOBY Paulette veuve MAGGI  
le 11 février à  
ESTEZARGUES**



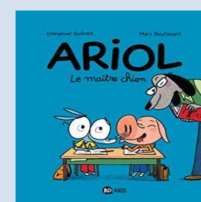
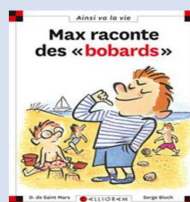
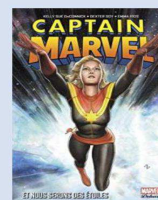
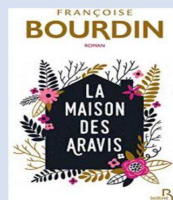
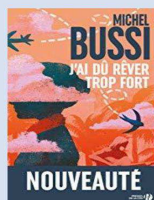
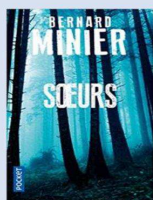
**NIEL Renée veuve KUPKE  
le 26 avril 2019 à Estézargues**

# Les informations communales

## ABATTAGE DE DEUX ARBRES

Le cyprès planté au-dessus du préau de l'école primaire va devoir être abattu. Il crée des fissures importantes sur le mur du préau. De même, nous allons supprimer le figuier du Jardin du Forgeron de la Paix. Ses figues attirent les guêpes et rend la table de pique-nique bien peu accueillante...

N'ayons pas trop de regrets car cet arbre devra laisser place à la future rampe qui permettra l'accès aux poussettes dans le projet d'aménagement de la zone de loisirs envisagé pour 2020.



L'EQUIPE BENEVOLE DE LA BIBLIOTHEQUE D'ESTEZARGUES VOUS ACCUEILLE CHAQUE

SEMAINE :

LUNDI 16.45 17.45 MARDI 16.30 17.30 JEUDI 16.30 17.30

VENDREDI 16.30 17.30 SAMEDI 11H 12H

PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES MERCREDI 16H 18 H

UN VENDREDI PAR MOIS DE 20H45 à MINUIT

POUR UNE SOIREE JEUX DE SOCIETE PENDANT LAQUELLE VOUS POUVEZ EGALEMENT  
EMPRUNTER OU RENDRE DES LIVRES

# Les informations communales

## **DEBROUSSILLEMENT POUR PROTEGER DU FEU VOTRE PROPRIETE**

Comme d'autres départements du pourtour méditerranéen, le Gard est particulièrement exposé au risque incendie. Chaque année 25 000 hectares sont détruits dans toute la France, dont 80 % dans le sud-est. Au-delà de ces pertes environnementales, le feu peut entraîner des drames humains, parfois mortels ou handicapants à vie et la destruction de biens personnels ou collectifs. La vigilance permet de les éviter.

Vous devez procéder au débroussaillage de votre propriété :

### **Si votre construction et/ou votre terrain se trouve :**

- A l'intérieur de bois, forêts, landes, maquis, garrigues, plantations et reboisements d'une surface de plus de 4 hectares, boisements linéaires d'une surface de plus de 4 hectares ayant une largeur minimale de 50 mètres ;
- A moins de 200 mètres de ces formations.



### **Si votre propriété (terrain nu ou construction) se trouve,**

- En zone urbaine, vous devez débroussailler l'intégralité de votre parcelle ;
- En zone non-urbaine, vous devez débroussailler dans un rayon de 50m autour de vos constructions, et maintenir un gabarit de sécurité sur leurs voies d'accès privées (suppression de la végétation sur 5 m de hauteur et 5 m de largeur), même si ces distances empiètent sur la propriété d'autrui.

Des contrôles seront effectués à partir de la fin du mois de mai.

Des recommandations seront faites, et des procès verbaux pourront être dressés si elles ne sont pas respectées.





# Les informations communales



Les beaux jours reviennent et beaucoup vont retrouver le plaisir du jardinage.

Depuis le 1er janvier 2019, l'utilisation des herbicides est interdite pour les jardins des particuliers. Ceci sera bénéfique pour la santé et pour l'environnement.

Pensez à tailler vos haies et désherbez manuellement vos plates-bandes en bordure du domaine public, ou vos bas de murs dans le village.

Tous ensemble agissons pour l'environnement et contribuons à garder un village bien entretenu.



## INTERDICTION BRULAGE DES DECHETS VERTS

Le brûlage des déchets verts à l'air libre bien que largement pratiqué par de nombreux ménages est **interdit** en toute période est en tout point du territoire (article 84 du règlement sanitaire départemental).

Au-delà des troubles du voisinage générés par les odeurs et les fumées et des risques d'incendie, le brûlage à l'air libre des déchets verts a un impact certain sur la santé et contribue de façon significative à la dégradation de la qualité de l'air.

Le non-respect de ces dispositions expose le contrevenant une amende de 3ème classe pouvant s'élever au maximum à 450 €.

Le broyage des végétaux peut servir de paillage des parterres, empêchant ainsi la pousse des mauvaises herbes et permettant de conserver l'humidité.

Tous les déchets organiques peuvent être déposés dans des composteurs individuels. Les déchets verts peuvent aussi être collectés en déchetterie. Ils seront valorisés dans des conditions qui respectent l'environnement.



# Les informations communales



## **Santé Communale Commune d'Estézargues**

En 2018, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a validé la création d'une mutuelle communale sur proposition du Conseil Municipal. Depuis le 1er janvier 2019, vous pouvez bénéficier des contrats proposés par MUTEO.

Une documentation est disponible en mairie (extrait ci-après). Madame Guigue, correspondante MUTEO, assure également des permanences en Mairie une fois par mois. La prochaine permanence aura lieu le **vendredi 17 mai de 14h00 à 16h30**.

### TARIFS MENSUELS 2019

20 à 40 ans	SCoA	SCoB	SCoC
Adhérent seul	33.03 €	39.18 €	52.28 €
Adhérent + 1 enfant	49.50 €	58.23 €	78.35 €
Adhérent + 2 enfants	62.84 €	73.68 €	99.49 €
Couple	59.05 €	69.54 €	94.41 €
Couple + 1 enfant	75.48 €	88.58 €	120.46 €
Famille	90.30 €	105.72 €	143.93 €

41 à 50 ans	SCoA	SCoB	SCoC
Adhérent seul	41.29 €	50.45 €	65.35 €
Adhérent + 1 enfant	57.74 €	69.49 €	91.40 €
Adhérent + 2 enfants	70.70 €	84.39 €	111.87 €
Couple	74.72 €	90.93 €	119.22 €
Couple + 1 enfant	91.16 €	109.95 €	145.30 €
Famille	105.97 €	127.11 €	168.76 €

51 à 60 ans	SCoA	SCoB	SCoC
Adhérent seul	49.56 €	61.73 €	68.53 €
Adhérent + 1 enfant	66.01 €	80.79 €	94.60 €
Adhérent + 2 enfants	78.55 €	95.13 €	114.91 €
Couple	90.40 €	112.32 €	125.24 €
Couple + 1 enfant	106.85 €	131.37 €	151.30 €
Famille	121.65 €	148.51 €	174.77 €

61 à 70 ans	SCoA	SCoB	SCoC
Adhérent seul	62.03 €	76.39 €	87.41 €
Couple	113.98 €	140.10 €	161.03 €

71 à 80 ans	SCoA	SCoB	SCoC
Adhérent seul	74.34 €	87.62 €	98.69 €
Couple	137.20 €	161.25 €	182.21 €

> 80 ans	SCoA	SCoB	SCoC
Adhérent seul	94.84 €	109.49 €	124.91 €
Couple	175.56 €	201.95 €	231.25 €

*Pour vous aider à choisir la meilleure garantie en fonction de vos besoins :*

**Appelez votre correspondant au 04 66 22 76 69**

<b>ACTES MÉDICAUX</b> <i>Les tableaux de prestations comprennent le remboursement de la Sécurité Sociale et de la Mutuelle</i>	<b>SCoA</b>	<b>SCoB</b>	<b>SCoC</b>
<b>SOINS MÉDICAUX</b>			
Honoraires médecins adhérent à l'OPTAM (*) Actes techniques médicaux et actes d'imagerie (ATM/ADI/ADE) (***)	100% BR (**)	150% BR	200% BR
Honoraires médecins non adhérent à l'OPTAM Actes techniques médicaux et actes d'imagerie (ATM/ADI/ADE) (***)	100% BR	130% BR	150% BR
Petites Interventions chirurgicales (hors hospitalisation)	100% BR	150% BR	200% BR
Laboratoire - Auxiliaires Médicaux	100% BR	150% BR	150% BR
<b>PHARMACIE</b>			
Médicaments pris en charge par la S. Sociale	100% BR	100% BR	100% BR
<b>HOSPITALISATION</b> <small>Chambre particulière exclue en psychiatrie. Forfait hospitalier exclu pour les maisons d'accueil pour handicapés.</small>			
Frais de séjour conventionnés ou non	100% BR	150% BR	150% BR
Honoraires médecins adhérent à l'OPTAM	100% BR	150% BR	200% BR
Honoraires médecins non adhérent à l'OPTAM	100% BR	130% BR	180% BR
Forfait Hospitalier (sauf MAS et EHPAD(10))	100% FR	100% FR	100% FR
Chambre particulière médicale, chirurgicale, maternité	25 € / jour <sup>(6)</sup>	50 € / jour <sup>(6)</sup>	60 € / jour <sup>(6)</sup>
Lit accompagnant enfant - 12 ans et + de 70 ans	8 € / jour <sup>(7)</sup>	10 € / jour <sup>(7)</sup>	15 € / jour <sup>(7)</sup>
Frais location de TV	2 € / jour <sup>(8)</sup>	2 € / jour <sup>(8)</sup>	2 € / jour <sup>(8)</sup>
Transport - Ambulance	100% BR	100% BR	100% BR
<b>DENTAIRE</b>			
Soins - Radios - Parodontologie acceptée	100% BR	150% BR	150% BR
Prothèses prises en charge par la S. Sociale <sup>(1)</sup> (TM <sup>(****)</sup> inclus)	185% BR	200% BR	300% BR
Implants (un par an et par bénéficiaire) <sup>(1)</sup>	165 € par implant	200 € par implant	330 € par implant
<b>ORTHODONTIE</b>			
Orthodontie acceptée (sur la base d'un TO 90) <sup>(*****)</sup>	100% BR +200 €	100% BR +300 €	100% BR +500 €
Orthodontie refusée	400 €	500 €	600 €
<b>ACTES MÉDICAUX</b>			
<b>OPTIQUE</b>			
Monture <sup>(2)</sup>	60% BR + 50 € (TM <sup>(****)</sup> inclus)	60% BR + 70 € (TM <sup>(****)</sup> inclus)	60% BR + 100 € (TM <sup>(****)</sup> inclus)
Verres simples	60% BR + 50 €/verre (TM inclus)	60% BR + 60 €/verre (TM <sup>(****)</sup> inclus)	60% BR + 80 €/verre (TM <sup>(****)</sup> inclus)
Verres complexes ou très complexes	60% BR + 80 €/verre (TM <sup>(****)</sup> inclus)	60% BR + 90 €/verre (TM <sup>(****)</sup> inclus)	60% BR + 100 €/verre (TM <sup>(****)</sup> inclus)
Lentilles acceptées <sup>(2)</sup> ou refusées <sup>(3)</sup>	100% BR ou 0 +150€	100% BR ou 0 +150€	100% BR ou 0 +250 €
<b>AUTRES PROTHÈSES</b>			
Prothèses acoustiques	100% BR	100% BR + 100 € <sup>(4)</sup>	100% BR + 340 € <sup>(4)</sup>
Prothèses orthopédiques	100% BR	120% BR	150% BR
Petit Appareillage	100% BR	120% BR	150% BR
<b>CURES THERMALES</b>			
Soins - hébergement - transport	Néant	100% BR + 100 €	100% BR + 200 €
<b>ALLOCATION OBSÈQUES <sup>(5)</sup></b>			
En cas de décès de l'adhérent ou d'un ayant droit. Délai d'attente de 6 mois	2 030 €	2 030 €	2 030 €
<b>PRÉVENTION</b>			
Consultation ostéopathie, acupuncteur, pédicure, podologue, diététicien, chiropracteur.	23 € par acte (forfait annuel par bénéficiaire de 153 €)		
Ostéodensitométrie refusée	23 € par acte	23 € par acte	23 € par acte
Pilule non prise en charge par la S. Sociale	50 € / an	50 € / an	50 € / an
Vaccin Anti Grippe	100% BR	100% BR	100% BR
Assistance à domicile	Incluse		
Protection juridique santé <sup>(9)</sup>	Incluse		

# LES ASSOCIATIONS

## Association Galopins, Galopines



"L'association Galopins Galopines, ancien gestionnaire de la crèche d'Estézargues, organise sur le territoire de la Communauté des Communes et principalement sur Estézargues des activités à destination des enfants de 3 à 12 ans.

Depuis le début de l'année nous avons pu proposer trois projections cinématographiques et des ateliers créatifs qui ont ravi les enfants comme les (grands) parents. Avec la volonté de dynamiser notre village, nous espérons pouvoir renouveler et pérenniser ces ateliers ainsi que proposer d'autres activités (Ateliers couture, ludothèque).

Nous cherchons également des personnes prêtes à s'investir et à nous aider, (parents, grands-parents...) si cela vous intéresse, [galopinsevents@gmail.com](mailto:galopinsevents@gmail.com)".

## Comité des Fêtes LOU PELAOU

En cette nouvelle année, plusieurs manifestations sont prévues.

Notez dans vos agendas :

- **18 MAI** : Journée pétanque, rendez-vous au boulodrome à 10h30 pour les inscriptions et 11h30 pour le début du concours. Une buvette et une restauration sont prévues sur place.
- **15 JUIN** : Fête de la bière, rendez-vous à 19h00 sur la Place du Presbytère. Une scène libre sera installée pour animer la soirée. Amis musiciens, réservez auprès de Leïla au 06.26.46.20.40.
- **29 JUIN et 6 JUILLET** : Aubades à la population
- **20 et 21 JUILLET** : Fête votive. Le programme sera diffusé dans la prochaine Lettre de Saison.

Le Comité compte sur votre présence pour partager ces moments conviviaux !!!!!

A très vite..

# Les informations Générales

PRÉLÈVEMENT DE L'IMPÔT À LA SOURCE

## COMMENT JE FAIS ?

J'ai une question sur mon prélèvement à la source  
Je souhaite moduler mon taux ou gérer mes acomptes  
Je veux déclarer un changement de situation familiale

**Des solutions  
sans attendre et  
sans vous déplacer**

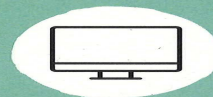


Un numéro d'appel unique

**0 809 401 401** Service gratuit + prix appel

du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00

A partir de votre  
espace particulier  
sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)



PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE  
**L'IMPÔT S'ADAPTE**  
IMPOTS.GOUV.FR **À VOTRE VIE**



© DGF - 2018

A partir de votre  
espace particulier  
sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)



votre espace particulier



votre espace professionnel

A compter du 2 janvier 2019 dans la rubrique :

**Gérer mon prélèvement à la source**

**VOUS POURREZ :**

Déclarer un changement de situation  
(naissance, mariage, PACS...)



Actualiser votre taux (suite à une hausse  
ou une baisse de vos revenus)



Gérer vos acomptes (indépendants,  
revenus fonciers, pensions alimentaires)



Vous pouvez également effectuer  
ces démarches par téléphone

**0 809 401 401** Service gratuit + prix appel



## UNE AIDE FISCALE DANS VOTRE COMMUNE Le dispositif Denormandie

### Une aide fiscale dans votre commune



**POUR QUI ?**

Le Denormandie dans l'ancien est un dispositif fiscal voté dans la loi de finances 2019. Il s'adresse aux bailleurs qui :



**1** achètent en centre-ville



**2** souhaitent mettre leur bien en location longue durée (6, 9 ou 12 ans)

L'aide fiscale porte sur les travaux de rénovation effectués dans le bien avec pour objectif, à terme, d'avoir un parc de logements de meilleure qualité, dans la continuité du plan national de lutte contre le logement insalubre, et d'améliorer l'attractivité dans les centres des villes moyennes.



Les bailleurs bénéficient d'une réduction d'impôt calculée sur la totalité de l'opération.

Pour une location de :



6 ans : + 12 %



9 ans : + 18 %



12 ans : + 21 %

**Exemple :** pour l'achat d'un bien de 150 000 euros avec 50 000 euros de travaux, l'aide est de 42 000 euros pour une location de 12 ans, soit 3 500 euros de déduction par an.

Le dispositif s'adresse aussi bien au particulier qui fait rénover qu'à celui qui achète à un promoteur qui a fait rénover le bâtiment.

### 3 CONDITIONS

**1**



Les travaux doivent représenter **25 %** du coût total de l'opération.  
Soit, pour l'achat d'un logement de **150 000** euros, plus **50 000** euros de travaux.

Les travaux doivent :



soit améliorer la performance énergétique du logement d'au moins **30 %** (20 % en habitat collectif)



soit représenter **2** types de travaux sur un bouquet de **5**

**2**



Le plafond des dépenses pris en charge est de **300 000** euros

Si le bien est acheté 450 000 euros et que 150 000 euros de travaux sont effectués, la déduction s'appliquera sur 300 000 euros non sur 600 000.

**3**

Les loyers pratiqués sont plafonnés pour mettre sur le marché une offre de logements abordables



Renseignez vous sur le site du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales

Retrouvez aussi la liste des villes éligibles et les plafonds de loyers et de ressources !



# Les informations intercommunales



*Tous à la plage !*



**Bus de la mer**

**1€**

*Le Grau du Roi*

DU 10 JUILLET AU 30 AOÛT

**Attention! Changement de jour**

Du 10 juillet au 30 août, le bus de la mer vous permet d'aller à la plage pour seulement 1 euro. Inscriptions dans votre mairie. Les enfants de moins de 16 ans doivent être accompagnés, ceux entre 16 et 18 ans doivent être munis d'une autorisation parentale.

La gestion des inscriptions se fait directement en Mairie



**PLUS DE RENSEIGNEMENTS SUR LES JOURS ET LES HORAIRES :  
WWW.CC-PONTDUGARD.FR OU 04 66 37 67 67**

Jour de passage	Commune	Nombre de	Arrêt	Horaire dé-	Horaire re-
Mercredi 10 juillet	Estézargues	14	Place de la Mairie	8h30	19h00
Mercredi 17 juillet	Estézargues	14	Place de la Mairie	8h30	19h00
Mercredi 24 juillet	Estézargues	14	Place de la Mairie	8h30	19h00
Mercredi 31 juillet	Estézargues	14	Place de la Mairie	8h30	19h00
Mercredi 7 août	Estézargues	14	Place de la Mairie	8h30	19h00
Mercredi 14 août	Estézargues	14	Place de la Mairie	8h30	19h00
Mercredi 21 août	Estézargues	14	Place de la Mairie	8h30	19h00
Mercredi 28 août	Estézargues	14	Place de la Mairie	8h30	19h00



**Mairie d'Estézargues**

**Tél :** 04.66.57.07.80

**Fax :** 04.66.57.10.80

**Courriel :**

[estezargues.mairie@orange.fr](mailto:estezargues.mairie@orange.fr)

*Horaires d'ouverture :*

**Le lundi :**

Fermé au public le matin

14h00 – 18h30

**Le mardi :**

8h30 – 12h00

14h00 – 17h30

**Le mercredi :**

8h30 – 12h00

Fermé au public l'après-midi

**Le jeudi :**

8h00 – 12h00

Fermé au public l'après-midi

**Le vendredi :**

Fermé au public le matin

14h00 – 17h30

**Permanences de Madame le Maire :**

Le mardi de 10h à 12h

et le vendredi matin sur rendez-vous.

**En cas d'urgence** vous pouvez appeler

Madame Martine LAGUERIE, Maire,

au **06 09 81 34 77**

ou Monsieur Bernard MAGGI,

1er adjoint au **06 49 80 05 73**

ou Monsieur Didier CATUOGNO,

2ème adjoint au **06 15 65 74 28**

## AGENDA

**8 mai à 11h15 :** Commémoration de la  
Victoire du 8 mai 1945

**17 mai à 18h00 :** «Parlons-en !!» Salle du  
Forgeron de la Paix

**17 mai de 14h00 à 16h00 :** Permanence MUTEO

**18 mai à 10h00 :** Journée Pétanque organisée  
par le Comité des fêtes

**26 mai de 8h00 à 18h00 :** Elections Européennes

**15 juin matin et midi :** Fête de l'école Place de  
la Mairie

**15 juin à 19h :** Fête de la Bière Place du  
Presbytère

**29 juin et 6 juillet :** Aubades à la population  
organisées par le Comité des  
Fêtes

***Pensez à réserver d'ores  
et déjà...***

Le samedi 20 et dimanche  
21 juillet pour la fête votive  
et...

Le vendredi 26 juillet pour  
«les Escapades de  
Signargues».



**Directeur de publication:**

Martine LAGUERIE

**Rédaction / Réalisation:**

Martine LAGUERIE

Didier CATUOGNO

Madame Valérie GAUILLARD



Papier recyclé

**Photographies :** Hubert Frichet, Didier Catuogno

**Impressions en mairie:** 300 exemplaires